

21	2014-63	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le vote du compte administratif est un temps fort de la vie d'une collectivité locale. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses effectivement mandatées et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire.

Plus qu'un compte-rendu de gestion de l'ordonnateur à l'assemblée délibérante, il traduit les réalisations effectives, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le cadre des politiques menées par la collectivité.

Il permet par ailleurs d'apprécier la santé financière d'une collectivité dans l'évolution des équilibres budgétaires et comptables, et dans le résultat dégagé, qui permet de financer les investissements futurs.

L'approbation du compte administratif intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2013 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	11 507 400,63 €	7 334 477,25 €	483 249,48 €
Dépenses	11 507 400,63 €	4 609 721,03 €	1 714 807,98 €
Résultat antérieur reporté		- 1 109 372,75 €	
Solde d'exécution		1 615 383,47 €	1 231 558,50 €

Fonctionnement			Restes à réaliser
Recettes	24 397 224,44 €	22 080 945,05 €	
Dépenses	24 397 224,44 €	19 661 699,93 €	
Résultat antérieur reporté		3 172 955,44 €	
Excédent		5 592 200,56 €	

Résultat		7 207 584,03 €	- 1 231 558,50 €
-----------------	--	-----------------------	-------------------------

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales en date du 11 juin 2014 ;

- Charges à caractère général 22 % pour 4 095 543 €

Malheureusement les fluides sont en forte augmentation 984 940 € ; les activités scolaires péri-éducatives et de restauration 975 118 € ; les activités culturelles notamment en intégrant Couëron en Fête 406 662 € ; la maintenance et l'entretien des bâtiments communaux, entretien espaces verts, location matériel et de préfabriqués 712 000 € ; l'infrastructure informatique et téléphonie 298 000 €.

+1,58 % d'augmentation de ces dépenses sur ce CA hors Couëron en Fête qui n'est organisé que tous les 2 ans. Mais l'effort de maîtrise des dépenses sera à accentuer sur les exercices futurs compte tenu de la conjoncture économique et du pacte de responsabilité.

- Subventions et dépenses de gestion 17 % pour 3 233 343 €

Il s'agit des subventions aux associations 1 168 000 € ; subvention au CCAS 1 445 000 € ; participation obligatoire au financement de l'OGEC 232 000 €.

- Charges financières (emprunts) 2 % pour 391 885 €

Elles sont une part marginale du budget. Mais elles évoluent beaucoup en masse d'une année sur l'autre en fonction des emprunts contractés.

En recettes : elles ont progressées de 3,68 % par rapport au CA 2012. Expliquant pourquoi notre épargne a été réduite puisque les recettes ont augmenté moins vite que les dépenses. A l'avenir, nous devons être extrêmement vigilants sur ce point.

Elles représentent 1 137 € par habitant alors que la moyenne nationale de la strate est de 1 154 €. Là encore, nous sommes en dessous pour les recettes.

- Fiscalité locale 48 % pour 10 680 000 €

Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2011. Heureusement pour la commune et le territoire d'une manière générale, la dynamique des bases est très bonne puisqu'elle est de 4,40 %. Elle est liée à deux facteurs : la revalorisation légale liée à la loi de finances (en 2013, +1,8%) et l'évolution physique des bases c'est-à-dire l'augmentation à la fois du nombre d'habitants et du m² bâti qui nous permettent une évolution de +2,6%. Les effets base représentent une augmentation de 400 000 € par rapport à 2012.

Les autres taxes locales représentent un peu plus de 1 M€. Nous notons une baisse conjoncturelle des droits de mutation. Effectivement compte tenu de la conjoncture économique, il y a moins de transactions immobilières, donc moins de taxes en retour. Par contre, nous avons une dynamique intéressante sur la taxe sur l'électricité. Egalement une baisse sur la publicité extérieure de -15%, une baisse sur la taxe des déchets importante de -30 % mais liée au fait que Veolia a été arrêté pendant pratiquement 1 trimestre. Cela s'explique par le fait que cette dernière taxe est versée par Veolia sur une répartition entre les communes éligibles aux alentours et surtout sur le volume de déchets traités. Bien entendu, il s'agit d'une baisse conjoncturelle que nous ne devrions pas retrouver sur les autres années. Enfin la taxe sur les pylônes électriques +4%.

- Dotations de l'Etat 24 % pour 5 295 703 €

et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Dans le cadre de la volonté du gouvernement de redresser les finances publiques, la contribution des collectivités locales est au rendez-vous comme l'ensemble des contributeurs : les citoyens, les collectivités, les entreprises. La dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 1,51%. En 2013, elle était d'un peu moins de 4 M€. Les compensations pour exonération de taxe professionnelle, foncière et d'habitation ont diminué ainsi que la dotation de solidarité urbaine (DSU) fortement. Mais cette dernière était liée au fait que la ville était sortie du dispositif en 2012 et donc la ville n'y est re-rentrée que progressivement. Enfin la dotation nationale de péréquation (DNP) est en diminution et la ville devient contributeur au fonds national de péréquation.

Par ailleurs, à noter la participation de la CAF au titre du contrat enfance-jeunesse s'élevant à 478 175 €.

- Dotations Nantes Métropole 18 % pour 3 873 597 €

Elles sont en augmentation en raison à la fois d'une légère augmentation de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle et de plus de 2% de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Recettes de gestion 10 % pour 2 964 340 €

Il s'agit des produits de services à la population, notamment les recettes de restauration et périscolaires. Comme j'ai coutume de le dire, plus les recettes augmentent, plus le nombre de personnes bénéficiant de ces services augmente. La commune en prend une partie à sa charge, donc les dépenses augmentent en proportion.

De plus, notre épargne n'a été dégradée que modérément. Et ça s'explique par la perception du boni d'exploitation de la concession d'aménagement de Bessonneau pour 483 490 € sur le CA 2013 pour un total de plus de 567 000 €. Ce boni a été reversé par Loire Océan Développement (LOD) suite à la fin de sa concession pour l'aménagement de ce quartier.

Egalement par des revenus de locations de salles et d'immeubles communaux. Et ce qui nous a été favorable aussi, c'est une régularisation de remboursement sur rémunérations de personnel, c'est-à-dire les indemnités journalières subrogées pour lesquels nous avons des dossiers en retard avec la mutuelle contractée. Ce qui nous a permis en 2013 un versement de près de 300 000 €.

Le différentiel entre les recettes et les dépenses nous permet de dégager une épargne brute de 3 138 718 €. Cette épargne nous permet de constater que nous l'avons préservée autant que faire se peut dans le contexte économique. Elle était de 3,4 M€ en 2012. Elle descend donc légèrement en 2013.

Même s'il faut être très vigilant car cette préservation de notre épargne brute est due en partie à des recettes exceptionnelles.

Section d'investissement

En dépenses : Les dépenses réelles représentent 81 % alors que 19 % sont consacrés au remboursement du capital de la dette.

- Dépenses d'équipements pour 3 674 000 €

Sur les 5 années incluant ce CA, la moyenne de ces dépenses a été de 4 M€ par an avec des fluctuations en fonction de l'avancée et de la réalisation d'un certain nombre de gros équipements. Il en est notamment du gymnase Dufief, de la médiathèque, etc. qui viennent impacter directement l'année de leur réalisation.

Une présentation par politique publique est intéressante même si elle n'est pas très parlante puisque bien sûr la culture vient en tête de ces dépenses avec la réalisation de la médiathèque. On peut penser que cette répercussion sera complètement différente en fonction de l'évolution des projets que nous aurons présentés. Il en sera ainsi notamment en 2014 avec le sport qui devrait être mieux loti. Et très rapidement l'éducation et la jeunesse avec la future réalisation de l'école ZAC Ouest.

Ces dépenses d'équipements s'élèvent à 193 € par habitant.

- Remboursement du capital de la dette pour 869 000 €

Gérard Cossalter : Si on pouvait avoir l'équivalent sur la strate. Autant en fonctionnement, on a pu voir qu'on dépensait moins. Et là, on ne sait pas si..

Jean-Michel Eon : Effectivement. J'avoue que je ne l'ai pas en tête précisément. Ou je prends 30 secondes pour vous le donner, sachant que vous l'avez dans le rapport de l'analyse du CA.

Jean-Pierre Fougerat : M. Cossalter, je vous rappelle que vous devez demander la parole.

Jean-Michel Eon : Merci, M. le Maire.

En recettes : Elles s'élèvent à 6 548 000 €. Elles se répartissent en :

- L'excédent du fonctionnement capitalisé, c'est-à-dire l'épargne constatée sur le fonctionnement est reporté sur l'investissement d'une manière générale.
- Les subventions d'équipements et chaque fois que nous le pouvons, nous allons les chercher auprès de nos partenaires : l'Etat, les autres collectivités.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui vient compenser pour partie le paiement de la TVA sur nos factures.
- Et pour 6% le remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole. Il s'agit de la dernière année pour le CA puisque Nantes Métropole a fini de nous rembourser la dette que nous lui avons transférée.

- Et l'emprunt représente 0% puisqu'aucun n'a été contracté en 2013. Il est important de le noter parce que l'ensemble des investissements a été autofinancé.

L'ensemble de ces éléments nous permet d'avoir un encours de dettes maîtrisé. En effet, pour un encours de dettes d'un peu plus de 9 M€, on a une capacité de désendettement stable arrêtée à 2,87 années et un endettement par habitant de 465 € qui est inférieur à la moyenne de la strate de 955 €.

En conclusion, en 2013 de nombreuses réalisations comme nous nous y étions engagés. C'était la fin du mandat et il est bien normal que nous ayons tenu à mettre en œuvre, pour le moins, l'ensemble des réalisations dans la continuité des années précédentes.

Une situation de la commune parfaitement saine et proche de celle du début du mandat, à savoir que sur les principaux indicateurs financiers, notre situation est quasi identique à celle de 2008. Et donc la capacité de la ville est préservée pour l'avenir. La santé financière de la collectivité permet de mettre en œuvre le projet politique sur lequel la municipalité s'est engagée et sur lequel elle a été élue.

Jean-Pierre Fougerat : Merci à Jean-Michel pour sa présentation très claire et très pédagogique. Je suppose qu'il y a des interventions.

Jean-Michel Eon : Avant les interventions, je voudrais apporter une précision concernant la précédente question de M. Cossalter. Effectivement, ça n'apparaît pas dans le rapport mais dans le « pavé » du compte administratif. Les dépenses d'équipements par population sont de 193 € à Couëron alors qu'elles sont de 329 € en moyenne nationale pour la même strate.

Pourquoi ne l'avons-nous pas mis ? Parce que pour comparer, il faut comparer ce qui est comparable. Un certain nombre de communes dépendent d'intercommunalités qui ont pris des compétences plus ou moins importantes. Il est extrêmement difficile de comparer. Ainsi pour pouvoir comparer, il faudrait ajouter les dépenses de voirie de Nantes Métropole sur Couëron. Il se trouve que nous sommes en dessous de la moyenne, mais qu'un certain nombre de dépenses d'équipements est réalisé par Nantes Métropole. Ce n'est pas le cas dans certaines communes de la même strate qui dépendent d'établissements intercommunaux moins importants car ils n'ont pas pris les mêmes compétences.

Guy Bernard : Au cours du précédent mandat, les élus communistes et républicains ont fait preuve de responsabilités, de sérieux et de vigilance pour que l'investissement mis en œuvre au service de la population soit de haut niveau, en essayant de porter au mieux l'ensemble des politiques dans un contexte économique difficile et dégradé.

Les différentes orientations et mesures d'austérité du gouvernement dont la mise à contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics d'un montant de 11 milliards d'euros conduiront rapidement ces mêmes collectivités à restreindre leurs capacités budgétaires alors que les besoins sociaux et le développement des services publics se font de plus en plus pressants.

Ce soir, nous avons à approuver le CA 2013. Sans vous abreuser de chiffres rébarbatifs, permettez-moi de faire deux remarques sur l'analyse des documents qui nous sont fournis.

- La première observation porte sur les résultats de l'investissement. Le taux de réalisation reste une nouvelle fois relativement faible. Cette faiblesse est la conséquence d'une inscription budgétaire très importante à la réalisation de gros équipements comme la médiathèque.

Pourtant depuis de nombreuses années, les élus communistes et républicains vous ont demandé de procéder par inscription d'autorisation de programmes des investissements, provoquant ainsi une inscription correspondant réellement à la capacité de réalisation annuelle, générant de ce fait un meilleur taux de réalisation. Dans cet esprit, nous nous félicitons lors du dernier conseil municipal d'avant élection.

Cette technique a enfin été adoptée pour la future école de la ZAC Ouest, projet que notre groupe a validé. Cette démarche permet ainsi de ne pas surcharger la dépense globale d'engagement d'investissements et laisse de la souplesse pour de petites opérations d'investissement, sans avoir à augmenter inutilement la valeur d'emprunt pour équilibrer le budget. D'autant que l'épargne brute reste stable et relativement forte, que l'endettement de la ville de Couëron reste très faible au regard de la situation nationale.

- La deuxième observation porte sur le fonctionnement. Comme de coutume, les esprits chagrins regretteront à nouveau que la masse salariale de notre commune représente près de 60 % des dépenses de la ville. Ces mêmes personnes penseront que comme le font de nombreuses entreprises, la seule solution passe par une réduction de cette charge en procédant à une diminution du nombre de fonctionnaires territoriaux, comme le réclament avec insistance le MEDEF, les instances européennes et autres adeptes de la politique libérale débridée. Hélas ! Notre gouvernement comme les précédents donne des gages de satisfaction à cette politique contraire aux intérêts des citoyens et citoyennes.

Les élus communistes et républicains ont regardé au plus près la mise en œuvre de telles orientations et les conséquences que cela pouvait engendrer dans le quotidien des Couëronnais et Couëronnaises. Ils font l'analyse que ce raisonnement simpliste conduirait à la suppression de postes dans notre commune qui devrait mener à une suppression des dépenses. C'est inconcevable car pour exécuter le travail réalisé par les agents municipaux, il faudrait confier ces interventions au secteur privé qui pour partie est programmé en investissement.

Cela pourrait être efficace les trois premières années avec moins de frais de fonctionnement et davantage d'autofinancement. Mais rapidement, on retombe dans une situation de blocage avec des besoins supplémentaires, d'endettement. Voilà les conséquences inéluctables !

A titre d'exemple, la SNCF a diminué ses effectifs en masse. Aujourd'hui elle est confrontée à un endettement très lourd en pénalisant les usagers et les contribuables.

Or, en examinant le bilan social, non seulement les fonctionnaires de Couëron travaillent dans leur temps légal mais exécutent près de 25 000 heures complémentaires et supplémentaires, réalisées pour l'essentiel à des actions et des manifestations municipales au service de la population ; ce qui démontre la richesse du vivre-ensemble dans la municipalité. Qu'on se le dise ! Cela représente entre 15 et 16 emplois permanents. Donc la solution ne passe sûrement pas par la suppression d'emplois.

Depuis fort longtemps au sein de notre collectivité, les agents s'inquiètent d'un éventuel gel ou de suppressions de postes dans les effectifs, comme ils expriment un mécontentement au blocage des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale placées sous l'entière responsabilité du ministère.

Pour en terminer, le compte administratif retrace fidèlement l'exécution du niveau des réalisations prévues dans le budget primitif. Nous pouvons considérer qu'au cours de l'année 2013, les engagements ont été largement tenus, que les citoyens ont été respectés, que l'ensemble des élus rassemblés sous des valeurs de gauche ont fait une politique de solidarité et de progrès. Notre groupe approuvera donc le compte administratif présenté.

Marcel Marc : au nom de l'Union Démocratique Bretonne (UDB). Ce compte administratif est à la fois le point final du mandat précédent et le début d'une nouvelle période pleine d'incertitudes économiques et institutionnelles.

En tant que point final de l'ancien mandat, je ne peux bien entendu qu'approuver ce compte administratif au terme d'un mandat qui s'est déroulé pendant une période qui s'est avérée être l'une des plus graves crises économiques depuis des dizaines d'années. Nous n'avons certes pas réalisé tout ce que nous voulions, mais au moins cela a l'avantage de nous laisser quelques marges de manœuvre pour un avenir très peu prévisible -et pour tout dire, je ne suis pas très optimiste- comme en témoigne l'épargne brute qui est restée à peine stable.

Par contre, en tant que point de départ d'une nouvelle période encore plus incertaine, je ne vous cache pas avoir hésité pour pousser un grand coup de gueule à propos de la réforme territoriale. Qui ? Comment ? Avec quoi, financerons-nous demain nos projets futurs ? Est-ce que la future Bretagne à cinq départements financera nos projets ? J'attends avec impatience la suite des événements et les discussions parlementaires tant sur le redécoupage des territoires que pour les compétences et les finances qui leur seront associées, sans lesquelles les découpages ne valent rien. Alors donc, rendez-vous au débat d'orientation budgétaire de fin 2014.

Gérard Cossalter : L'ensemble de ces comptes passés et futurs s'inscrivent tous dans une logique d'austérité. La municipalité est coutumière du fait. Elle s'inspire toujours de la même rhétorique là aussi à la Sapin « les perspectives contraintes », dites-vous. Contraintes, par qui ? Pour qui ? Pour les salariés, pour les familles, pour les communes. Oui, certainement. Mais pas pour le MEDEF, les banquiers, pas pour la bourse, bien entendu ! Les impôts n'augmentent pas, la dette diminue, les oiseaux chantent, le ciel est bleu. Qui croit encore à ces sottises ? Pas les Français et encore moins les Couëronnais qui vous ont sanctionné durement lors des dernières élections.

Les impôts augmentent bien, la TVA comme les impôts locaux. Le citoyen est à même de s'en rendre compte à chaque fois qu'il reçoit sa feuille d'impôt, sur ses revenus ou sur ses impôts locaux. On assomme aussi les retraités comme les ménages avec des impôts. Beaucoup n'en payaient pas auparavant.

Le bilan municipal n'est pas satisfaisant comme nous l'avons déjà dit lors du budget primitif. Le budget 2014 et sa variante d'aujourd'hui ne répondent aucunement aux aspirations de la population. Nous attendons encore des bilans financiers sur des opérations comme la médiathèque, le vélodrome, l'hôtel de ville. Et si nous parlons de la voirie, l'effet élection a rapidement disparu. Les chantiers ont fondu comme neige au soleil. Sur le sport, le retard pris sur la réalisation des deux terrains synthétiques -nous en verrons un, un jour !- contribue à désespérer les amateurs de football. Si la dette n'augmente pas -et heureusement !- c'est moins dû à une bonne gestion qu'à un manque d'investissement puisque la commune de Couëron a investi bien moins que les communes de la même strate.

Pour conclure, nous souhaitons qu'à l'instar des députés du Front de Gauche, des Verts, du Parti Socialiste, le parlement et des Frondeurs, tous refuseront le cordeau mortifère de ces budgets et autres cordeaux comptables présentés à Paris comme à Couëron, considérant que la boucle de tous ces renoncements sera bouclée avant même le départ du Tour de France.

« Jaurès aurait voté pour ce pacte de responsabilité », a prétendu Manuel Valls. Vous imaginez un peu ! Confondre à ce point l'idée de réforme et avec genuflexion devant le monde de la finance s'apparente davantage à une erreur de stratégie et bien une faute de politique majeure. Nous n'avons décidément pas la même vision de la gauche.

Patrick Naizain : Le compte administratif dans le calendrier des décisions budgétaires est un moment important parce que nous ne sommes pas sur des projections, des perspectives, mais sur des réalisés. En même temps, je ferais une remarque presque technique, il est toujours délicat de tirer des conclusions sur un compte administratif. D'ailleurs on sait très bien que c'est sur la base des trois derniers comptes administratifs que l'on commence à faire des analyses. Il faut davantage regarder sur des périodes que sur un seul exercice.

Jean-Michel Eon l'a dit, il s'agit du dernier exercice du mandat 2008-2014. Au cours de la campagne, nous avons eu l'occasion de dire et d'assumer pleinement notre solidarité sur le bilan de l'équipe sortante. Aujourd'hui, nous n'allons pas pinailler, chercher des différences pour nous mettre en valeur.

Nous sommes une composante de cette majorité municipale qui sait se faire entendre. Certains pourraient dire « peut-être parfois un peu trop ». Mais nous ne sommes pas des béni-oui-oui. En même temps, des échanges se font. Quand les arbitrages sont pris, nous les assumons.

C'est sûr, j'ai connu l'expérience d'être élu de l'opposition. Et j'ai tendance à dire -après on aime ou on n'aime pas- que l'avantage de l'élu de l'opposition, c'est qu'il a le ministère de la parole. Il peut intervenir sur tous les sujets et délivrer les bons ou les mauvais points.

Etre au sein d'une équipe majoritaire, c'est à la fois réjouissant parce qu'on a les leviers et parfois plus difficile parce qu'il faut faire des compromis. Mais justement, est-ce que décider de l'intérêt général, de l'intérêt commun, ce n'est pas, avec l'ensemble des parties prenantes, arriver à trouver des accords et des compromis ? C'est pourquoi nous assumons complètement ce compte administratif parce qu'il est un élément du bilan dont on a largement parlé sur les élections.

Et il y a toujours le deuxième temps. C'est-à-dire qu'après et on le constate y compris au moment du vote du budget primitif, la tentation est de ne plus parler de la commune et de se servir de ce moment pour des prises de position nationales. Suivant les composantes que nous sommes, nous nous plaçons quelquefois à l'échelon métropolitain, régional, voire national, membres de même majorité.

Mais nous sommes aussi avec des différences, des nuances. Moi j'assume sans aucun problème et sans contradiction ce qu'on vit ici, le fait que nous ayons participé au gouvernement à la suite de l'élection présidentielle. Nous considérons que nous faisons toujours partie d'une majorité mais sur la base d'un programme qui était celui du moment de la présidentielle ; et pour ce qui nous concerne de l'accord législatif passé avec le parti socialiste.

Ensuite nous pouvons avoir des points de désaccords. Nous avons choisi de ne pas être présents dans le gouvernement Valls. Mais je dis bien que nous pouvons à la fois aborder ces questions-là et pour ce qui me concerne, je les aborde quand je suis au conseil fédéral de mon parti. On parle des politiques nationales, on prend des positions.

Mais j'ai presque envie de dire, certes on peut en parler ici à l'échelon communal. Mais à un moment donné, toute chance étant égale par ailleurs, qu'est-ce qu'on fait à l'échelon communal de la situation dans laquelle nous sommes ? Si on est sur une période avec des budgets contraints, qu'est-ce qu'on fait avec ces budgets contraints ? Quelle que soit la situation, nous avons toujours un pouvoir de choix. Faire de la politique, à un moment donné c'est choisir. Ce n'est pas uniquement dire oui à tout le monde, c'est voir par rapport à des possibilités, des équilibres financiers, ce qu'il est possible de réaliser.

Etant composante d'une majorité, on ne profitera pas de réunions publiques comme celle-ci pour essayer de montrer nos différences. Si on fait partie d'une majorité, on a des débats. Un budget, c'est un exercice qui se prépare entre six et neuf mois à l'avance. Et Gérard, tu l'as connu quand tu étais dans la majorité, un travail s'effectue en commission. Toutes les demandes sont recensées et à un moment, on avance positivement pour arriver à des choix. Ce travail pied-à-pied en fonction de qui nous sommes est d'obtenir des arbitrages qui aillent davantage dans le sens des valeurs que nous portons. Mais ce travail doit se faire.

Donc je trouve qu'à la fois je ne suis pas contre le fait de dire qu'il y a des choix nationaux avec lesquels nous pouvons marquer des désaccords. Pour exemple quand le préfet Régnier à la tête de la DIHAL, délégation interministérielle à l'hébergement et au logement est débarqué par Manuel Valls, ça ne me fait pas plaisir. Je suis en désaccord sur ce point et je pourrais en lister d'autres encore. Honnêtement c'est un élément de contexte. Ce n'est pas ça qui influence directement totalement sur ce compte administratif. Nous assumons ce qui a été fait. Et vous verrez dans la chaîne de production, dans la deuxième partie de l'année, nous aurons le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif. Nous prendrons position mais toujours dans cet état d'esprit : membre d'une majorité, responsable, et pour répondre sur ce que nous faisons à l'échelle communale avec les moyens qui sont les nôtres.

Sylvie Pelloquin : Le compte administratif 2013 reflète ici toute la politique menée depuis plusieurs années par l'équipe municipale. Basé sur une politique volontariste et accrue de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget financier de notre commune est en bonne santé. L'encours de la dette, 9 M€, est inférieur à l'année 2012 : 9,6 M€. Sa capacité de désendettement est plus que satisfaisante avec 2,87 années et un endettement par habitant en baisse par rapport à 2012 puisque le montant est passé de 465 € en 2013 contre 509 € l'année précédente.

Même si l'épargne brute a légèrement diminué, elle reste néanmoins acceptable avec un taux de 14,26 % et ce dans un contexte de recettes affaibli.

C'est grâce à cette rigueur financière, à cette maîtrise des coûts que nous allons pouvoir mettre en œuvre notre prochain programme d'investissements, programme pour lequel nous avons été élus. Maintenir une dynamique d'égalité urbaine, de justice sociale, de développement économique, de rénovation et d'innovation.

Nos précédentes réalisations témoignent de cette volonté forte à répondre aux besoins de la population. La réalisation de la médiathèque vient s'ajouter à celle de l'espace associatif de la Tour à plomb, l'aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville, la halle de sports Dufief, la modernisation du secteur informatique avec la refonte du site de la ville qui permet l'accès au portail familles, accès facilitant les démarches des citoyens... La liste est longue et je ne vais pas toutes les citer.

Dans quelques semaines, nous allons travailler ensemble sur notre plan pluriannuel d'investissements afin de répondre aux demandes de nos concitoyens. Un PPI qui s'annonce difficile et qui nécessitera forcément des arbitrages qui n'auront que deux objectifs : la garantie d'une situation financière saine et une hiérarchisation des besoins de la ville.

Ludovic Joyeux : Au nom des élus socialistes de notre assemblée, je souhaiterais exprimer avant toute chose, la satisfaction qui est la nôtre d'apporter notre vote à l'approbation du compte administratif 2013. Plusieurs raisons à cela, qui témoignent toutes de la qualité de la gestion municipale. Or, dans la période qui est la nôtre depuis quelques années, nombreux sont ceux qui intentent un procès à la notion de gestion et tentent de l'opposer à l'action. Ils ont tort. Permettez-moi de le rappeler à nouveau, il n'y a strictement aucun antagonisme à la maîtrise

budgétaire que nous portons ici et l'ambition des services publics toujours plus proches des Couëronnais, toujours plus efficaces et efficaces. Cela s'appelle la responsabilité politique.

Aujourd'hui, eu égard à la participation des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics, eu égard aux compétences que les collectivités territoriales ont à exercer en matière de cohésion sociale et de cohérence territoriale, eu égard enfin à la profonde mutation du paysage institutionnel qui s'avère extrêmement précieux pour la ville de Couëron, de pouvoir prendre appui sur une gestion aussi saine, responsable et équilibrée. Comme ce fut le cas sur l'ensemble du mandat qui vient de s'écouler, ce sont ainsi autant de marges de manœuvre qui ont permis, permettent et permettront à la fois d'anticiper les aléas conjoncturels et d'absorber les effets de la crise.

Les choix, différents d'une très grande majorité des collectivités de même strate démographique permettent :

- de ne pas faire de la fiscalité locale pesant sur le budget des ménages la variable de compensation des déséquilibres,
- de continuer à faire de la commande publique un puissant levier de développement économique,
- de maîtriser les coûts d'investissement comme de fonctionnement et partant d'assurer la pérennité de nos équipements,
- enfin également, de développer l'intervention municipale et de garantir une exigence de qualité de service public pour ainsi mieux répondre aux attentes et aux besoins des Couëronnais conformément au programme politique pour lequel la majorité municipale a été investie.

Si vous me permettez, j'aimerais prendre un exemple pour illustrer mon propos, pour bien ancrer les choses dans des réalisations puisqu'il s'agit de cela aujourd'hui. A mon avis, la médiathèque Victor Jara se prête tout à fait à ce type de présentation. Quelques rappels : son coût global qui au final s'avère inférieur au coût prévisionnel initialement annoncé ; son financement qui a été structuré à 55 % par de l'autofinancement ; ses coûts de fonctionnement et de maintenance qui ont été suffisamment anticipés et calibrés pour permettre de proposer une offre de service public conforté, plusieurs emplois sont créés et d'instaurer le principe de gratuité d'accès pour l'ensemble des Couëronnais ainsi que pour les personnes qui fréquentent notre ville.

Cet exemple très concret montre la manière dont une gestion budgétaire responsable et équilibrée garantit les capacités d'action et concrétise l'ambition politique. S'agissant de la médiathèque, cela permet précisément de renforcer les initiatives en faveur de la lecture publique mais aussi de réduire les inégalités et de favoriser la cohésion sociale, de renforcer l'attractivité de notre ville.

Le compte administratif témoigne de l'engagement tenu au nom de l'intérêt général et donc pour ces raisons, et pour bien d'autres que je pourrais développer plus longuement, les élus socialistes de la majorité municipale apporteront leur approbation au vote du compte administratif 2013.

Jean-Michel Eon : Je ne vais pas m'attarder à répondre aux polémiques stériles qu'on a pu entendre. J'y avais d'ailleurs répondu dans ma présentation. Je résterais davantage sur les projets sportifs. Le premier terrain synthétique de football sera livré en septembre 2014. Quant au plateau athlétique, il est en phase de recrutement de la maîtrise d'œuvre pour une livraison annoncée en 2015. Enfin, concomitamment nous lançons actuellement les études pour le 2^{ème} terrain synthétique.

Pour répondre à Guy Bernard, pour lui dire gentiment que nous avons par avance un peu répondu à sa 1^{ère} observation puisque pour rappel pour le projet du groupe scolaire sur la ZAC, nous avons voté une autorisation de programme. Dorénavant pour les opérations d'une certaine importance, nous procéderons par autorisation de programme et crédits de paiement. Effectivement nous avons répondu à cette volonté. Nous souhaitons le mettre en œuvre depuis un moment.

Pour sa 2^{ème} observation, n'étant pas un esprit chagrin, je ne me sens pas vraiment concerné. Donc je vous laisse la parole.

Jean-Pierre Fougerat : A notre ami Guy Bernard. Bien sûr quand tu parles des 11 milliards € en direction de collectivités, ce n'est pas de gaieté de cœur et chacun sait compte tenu, même si M. Fedini -et vous ne m'en voudrez pas- l'opposition Divers Droite ne prend pas la parole. Mais en 2012, nous avons trouvé la situation avec une dette de 1 800 milliards € pour la France -ce qui n'a pas été suffisamment dit- et avec une aggravation de la situation notamment sous le dernier mandat 2007-2012 de plus de 680 milliards de dettes. Et on se retrouve dans une situation effectivement difficile. Bien évidemment, comme vous, on peut le regretter mais à l'inverse de vous, on se doit de prendre un certain nombre de mesures impopulaires pour essayer de redresser la

barre. Je le sais. Vous en conviendrez, sur le plan local, la situation est totalement différente même si comme l'a expliqué Jean-Michel, nous aurons des recettes inférieures notamment au niveau de la DGF et de la DSU.

Pour répondre à Marcel Marc. Quand je t'ai vu lever le doigt pour prendre la parole, j'étais certain que tu aborderais avec intelligence la réforme territoriale. Vaste sujet qui nous concerne tous et qui sera débattu au Parlement. Nous pouvons avoir des points de divergence mais nous nous connaissons depuis très longtemps pour travailler en bonne intelligence. A titre personnel, je suis vraiment convaincu qu'une fusion des Pays de la Loire et de la Bretagne serait la meilleure solution à la fois par rapport aux enjeux économiques et par rapport à une position stratégique sur l'Europe. Nous n'allons pas aborder ce point, mais puisque tu l'évoquais j'avais très envie aussi de faire part de ma position.

Pour répondre à M. Cossalter. Il faudra peut-être arrêter de dire, à chaque fois que vous prenez la parole, que nous avons été sanctionnés aux élections. Pour rappel, vous n'avez que deux sièges. Nous en avons vingt-cinq. En ce qui concerne le vélodrome, arrêtez aussi de raconter des énormités ! La réfection de ce site, M. Cossalter et vous étiez dans la majorité à l'époque, il fallait vous y intéresser- n'a pas coûté un centime de plus. L'ensemble des travaux a été financé par les entreprises puisqu'ils étaient liés à des malfaçons. Vous l'avez fait pendant la campagne, c'était le jeu, maintenant c'est fini. En ce qui concerne la médiathèque, Ludovic Joyeux et Carole Grelaud l'ont précisé (là aussi nous avons entendu les pires énormités), son financement a été assuré à 55 % par la ville mais à 45 % par des subventions extérieures. Il faut le dire et ne pas raconter l'inverse.

En ce qui concerne Patrick. Je suis tout à fait d'accord. Quand on se rassemble, on est sûrement plus fort. Il peut y avoir des points de divergence mais tellement de points de convergence ! Avec Ludovic et Sylvie, je partage pleinement votre point de vue.

En conclusion, suite à la présentation de Jean-Michel, je voudrais dire que, dès le début de mandat, il est important pour la population de connaître l'état financier de la ville. Il ne s'agit pas de raconter n'importe quoi. Et Jean-Michel a raison en disant que nous avons une situation saine mais que nous nous devons et nous devons être excessivement vigilants. Nous n'aurons pas le droit au moindre débordement. Certains nous disent que nous devrions emprunter davantage. Mais en cas d'emprunt, le remboursement se fait sur le budget de fonctionnement. Les marges de manœuvre sont limitées.

Cependant, Céline Cardin était avec moi vendredi au conseil communautaire où le compte administratif 2013 était aussi présenté et il fait apparaître une situation excellente. Pour rappel en 2008, nous étions à 4 M€ d'épargne nette, aujourd'hui nous sommes à plus de 45 M€ à la fin du mandat dernier, avec une capacité d'investissement qui sera de l'ordre de 250 M€ par an.

En terme d'investissement, le budget de la ville de Couëron est de 4 M€. Les investissements fournis par Nantes Métropole nous permettent de doubler ou tripler les investissements pour la ville.

La voirie et les ZAC sont financées à 100 % par Nantes Métropole. Le secteur économique, l'eau, l'assainissement le sont aussi. Là encore j'ai entendu des énormités sur Nantes Métropole. Cette structure n'est pas facile à gérer, plutôt lourde. Mais au regard des résultats constatés aujourd'hui et quand on prévoit les cinq ans en terme de perspectives, la ville de Couëron a présenté un projet à la fois municipal et lié au plan pluriannuel de la communauté urbaine.

Et donc, tout en étant vigilant, il faut savoir que la ville de Couëron investira à hauteur de 4 M€ mais que Nantes Métropole apportera annuellement le double, voire le triple en investissement sur notre territoire communal. Il faut l'avoir en tête car aujourd'hui nous n'avons pas suffisamment cette notion intercommunale, les uns comme les autres. Il faut savoir la faire partager à nos concitoyens qui peuvent quelquefois estimer qu'il n'y a pas suffisamment de proximité. Et à mon sens, nous devons aussi nous améliorer en termes d'établissements publics pour favoriser cette proximité. Je vais arrêter mon propos. M. Fedini, vous vouliez intervenir ?

François Fedini : Non mais puisque ça vous amuse de me titiller...

Jean-Pierre Fougerat : Je ne m'amuse pas à vous titiller.

François Fedini : Si, vu la pesanteur avec laquelle vous insistez.

Jean-Pierre Fougerat : J'ai parlé des 680 milliards de dettes...

François Fedini : Je ne parle pas de ça. Vous voulez que je prenne la parole pour m'exprimer sur quelque chose à laquelle nous n'avons pas participé. Quand je vois approbation du compte administratif, il me paraît logique de vérifier si ce compte administratif est conforme au compte de gestion. Me prononcer sur un contenu sur lequel nous n'avons pas participé est pour moi un non-sens. Si c'est pour dire ça, je vais vous le dire. Donc nous allons voter « pour » parce que le compte administratif est conforme au compte de gestion. En revanche, nous ne ferons pas aujourd'hui de commentaire sur le contenu puisque tout le monde en a fait, tout le monde s'est amusé à le commenter. Voilà notre position aujourd'hui ! Pour les prochains, nous nous permettrons peut-être de faire autre chose. En l'occurrence, je ne vois pas l'opportunité du débat d'un contenu sur lequel nous n'avons pas participé.

Jean-Pierre Fougerat : C'est votre droit le plus absolu. Et ce que vous venez de dire, nous pouvons l'entendre. Il n'y a aucun problème là-dessus.

François Fedini : Je vous remercie.

Jean-Pierre Fougerat : Comme la loi le prévoit, je vais vous quitter un moment la séance et laisser la présidence à Carole Grelaud.

Le maire se retire.

Carole Grelaud : Je vais laisser Jean-Michel vous donner lecture des tableaux. Ensuite je vous inviterai à voter -ou non- le compte administratif.

Jean-Michel Eon : Vous allez donc vous prononcer pour approuver ce compte administratif tel qu'il vous est présenté dans la délibération. Sachant qu'effectivement il y a concordance des opérations passées sur l'exercice 2013 par le receveur, trésorier de Saint-Herblain et l'ordonateur, le maire. Le tableau est sous vos yeux. Il n'est pas nécessaire de relire l'ensemble des chiffres car c'est relativement rébarbatif. Sur le compte administratif 2013, nous pouvons constater un excédent de 5 592 200,56 €. Et c'est là-dessus que nous votons, sauf avis contraires.

Carole Grelaud : Nous sommes donc amenés à voter sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 30 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

22	2014-64	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'approbation du compte administratif du budget pompes funèbres intervient après l'approbation du compte de gestion du trésorier, avec lequel il doit strictement être en cohérence, et avant l'affectation des résultats au budget n+1, au travers du budget supplémentaire.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2013 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le conseil municipal est appelé à approuver le compte administratif du budget annexe pompes funèbres, conformément aux modalités suivantes :

Investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	5 021,22 €	- €	- €
Dépenses	5 021,22 €	- €	- €
Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	
Solde d'exécution		5 021,22 €	- €
Fonctionnement			Restes à réaliser
Recettes	31 285,19 €	19 497,83 €	
Dépenses	31 285,19 €	4 629,13 €	
Résultat antérieur reporté		- 6 285,19 €	
Résultat d'exploitation		8 583,51 €	
Résultat cumulé		13 604,73 €	- €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales en date du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2013 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le conseil municipal ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver le compte administratif 2013 pour le budget annexe pompes funèbres de l'exercice 2013.

Jean-Michel Eon : Aucun investissement au cours de l'année 2013. Par contre en fonctionnement, les recettes ont été supérieures aux dépenses. Avec un résultat antérieur négatif, il reste donc 8 583,51 €. Nous avons à approuver ce compte administratif.

Carole Grelaud : Y a-t-il des remarques ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Le maire revient.

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 du budget principal, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2013.

L'exécution du budget 2013 a généré un résultat de clôture de 5 592 200,56 € en fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 1 615 383,47 €. Le solde des restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 1 231 558,50 €.

Les résultats ne font pas apparaître de besoin de financement de la section d'investissement, il n'y a donc pas lieu d'affecter en réserve (compte 1068) d'excédent de fonctionnement en couverture du besoin de financement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget principal présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2013 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- reporter en section de fonctionnement (recettes) au compte 002, la somme de 5 592 200,56 €, et de reporter en section d'investissement (recettes) au compte 001, la somme de 1 615 383,47 €.

Ces reports sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2013

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2012	7 790 744,55 €
Part affectée à l'investissement en 2013	- 4 617 789,11 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013	2 419 245,12 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2013	5 592 200,56 €

Détermination du solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2013

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2012	- 1 109 372,75 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2013	2 724 756,22 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2013	- 1 231 558,50 €
TOTAL – Solde d'exécution de la section d'investissement	383 824,97 €

Proposition d'affectation des résultats

Compte 1068	0,00 €
Rubrique 001	1 615 383,47 €
Rubrique 002	5 592 200,56 €

Jean-Pierre Fougerat : Avez-vous des observations ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

24	2014-66	AFFECTATION DU RESULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Après approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013 du budget annexe pompes funèbres, il est proposé d'affecter le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2013.

L'exécution du budget 2013 a généré un résultat de clôture de 8 583,51 € en fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'investissement est de 5 021,22 €.

Les résultats ne font pas apparaître de besoin de financement de la section d'investissement, il n'y a donc pas lieu d'affecter en réserve (compte 1068) d'excédent de fonctionnement en couverture du besoin de financement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte de gestion pour le budget annexe pompes funèbres présenté par le receveur et approuvé par le conseil municipal ;

Vu le projet de compte administratif 2013 présenté par l'ordonnateur ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales en date du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- reporter en section de fonctionnement (recettes) au compte 002, la somme de 8 583,51 €, et de reporter en section d'investissement (recettes) au compte 001, la somme de 5 021,22 €.

Ces reports sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Détermination du résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2013

Résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2012	- 6 285,19 €
Part affectée à l'investissement en 2013	- €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2013	14 868,70 €
TOTAL - Résultat de clôture de l'exercice 2013	8 583,51 €

Détermination du solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2013

Résultat de la section d'investissement à la clôture 2012	5 021,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2013	- €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2013	- €
TOTAL – Solde d'exécution de la section d'investissement	5 021,22 €

Proposition d'affectation des résultats

Compte 1068	0,00 €
Rubrique 001	5 021,22 €
Rubrique 002	8 583,51 €

Jean-Pierre Fougerat : Même vote ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

25	2014-67	APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET PRINCIPAL
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le budget supplémentaire a pour vocation d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder aux ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-1 du 27 janvier 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°2013-30 et 2013-32 du 24 juin 2013 approuvant les résultats du compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2012 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte administratif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, par chapitre et par opération, tel que détaillé ci-dessous :

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
67 - Charges exceptionnelles	19 000,00 €		19 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		22 810,40 €	22 812,40 €
023 - Virement à la section d'investissement		5 596 809,56 €	5 596 809,56 €
Total des dépenses de fonctionnement	19 000,00 €	5 619 619,96 €	5 638 619,96 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 - Résultat de fonctionnement reporté		5 592 200,56 €	5 592 200,56 €
13 - Atténuation de charges	115 000,00 €		115 000,00 €
73 - Impôts et taxes	- 118 437,00 €		- 118 437,00 €
74 - Dotations et participations	31 946,00 €		31 946,00 €
77 - Recettes exceptionnelles	17 910,40 €		17 910,40 €
Total des recettes de fonctionnement	46 419,00 €	5 592 200,56 €	5 638 619,96 €

Chapitre	Restes à réaliser 2013	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
204 – Subventions d'équipements versées	31 000,00 €			31 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	77 596,41 €	30 000,00 €		107 596,41 €
21 – Immobilisations corporelles	151 771,60 €	- 30 000,00 €		121 771,60 €
23 - Immobilisations en cours	325 983,33 €			325 983,33 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		4 290 763,93 €		4 290 763,93 €
129 - Médiathèque	1 128 456,64 €			1 128 456,64 €
Total des dépenses d'investissement	1 714 807,98 €	4 290 763,93 €		6 005 571,91 €

Chapitre	Restes à réaliser 2013	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement			5 596 809,56 €	5 596 809,56 €
001 – Solde d'exécution reporté			1 615 383,47 €	1 615 383,47 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €
040 – Opération d'ordre de transfert entre sections			22 810,40 €	22 810,40 €
13 - Subventions	177 462,00 €			177 462,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		- 1 712 681,00 €		-1 712 681,00 €
129 - Médiathèque	305 787,48 €			305 787,48 €
Total des recettes d'investissement	483 249,48 €	- 1 712 681,00 €	7 235 003,43 €	6 005 571,91 €

Jean-Michel Eon : Les ajustements sont peu nombreux, sauf un qui est important en investissement. Des ajustements sont liés à des sous-estimations de recettes ou de dépenses ou des surestimations de recettes. Vous pouvez voir une diminution des recettes en impôts et taxes. Par contre une augmentation en participations et dotations. En atténuation de charges également.

La grosse différence, que nous permet effectivement l'intégration des résultats au chapitre 002 que nous venons de voter (5 492 200,56 €), c'est de pouvoir réduire l'emprunt de 1 712 681 € qui avait été inscrit au budget primitif. Il n'y aura donc pas d'emprunt sur l'exercice 2014.

Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur ce budget. Effectivement il permet d'ajuster le budget dans une limite tout à fait raisonnable.

Jean-Pierre Fougerat : Avez-vous des questions ? Des commentaires ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

26	2014-68	APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 – BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Le budget supplémentaire a pour vocation d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder aux ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, qui sont devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2014-2 du 27 janvier 2014 approuvant le budget annexe pompes funèbres de l'exercice 2014 ;

Vu les délibérations du conseil municipal n°2013-31 et 2013-33 du 24 juin 2013 approuvant les résultats du compte administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2012 ;

Vu l'avis de la commission ressources internes et affaires générales en date du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet de budget supplémentaire, par chapitre, tel que détaillé ci-dessous :

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
012 – Frais de personnel et charges assimilés	8 583,51 €		8 583,51 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 583,51 €		8 583,51 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 002 – Résultat de fonctionnement reporté		8 583,51 €	8 583,51 €
Total des recettes de fonctionnement		8 583,51 €	8 583,51 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
21 - Immobilisations corporelles	5 021,22 €		5 021,22 €
Total des dépenses d'investissement	5 021,22 €		5 021,22 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
R 001 – Résultat antérieur reporté		5 021,22 €	5 021,22 €
Total des recettes d'investissement		5 021,22 €	5 021,22 €

Jean-Michel Eon : Simplement, on intègre les résultats précédents en fonctionnement et en investissement que nous avons constatés dans une délibération précédente. Il s'agit donc d'opérations d'ordre pour les 8 583,51 € et 5 021,22 €.

Jean-Pierre Fougerat : Sur ce point, pas de commentaires ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

27	2014-69	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PERÇUE PAR NANTES METROPOLE AUX COMMUNES MEMBRES : MODALITES DE REVERSEMENT
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La loi de finances rectificative pour 2013 a transféré la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), à compter du 1^{er} janvier 2015, aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité. A ce titre, Nantes Métropole se substituera aux communes qui la percevaient depuis le 1^{er} janvier 2011, dans tous les actes relatifs à cette taxe.

Afin de s'inscrire dans ce nouveau cadre législatif, un coefficient multiplicateur unique sera voté par le conseil communautaire lors de sa réunion du 27 juin 2014.

Le dispositif actuel permet à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité de reverser à une commune une fraction de la TCFE perçue sur le territoire de celle-ci. Ce reversement est, aujourd'hui, plafonné à 50 % du montant total perçu sur le territoire de la commune concernée.

Le conseil communautaire propose d'approuver le 27 juin 2014 un dispositif qui vise à reverser annuellement, à chaque commune, 50 % de la TCFE calculée sur la base de la consommation électrique de l'année précédente des usagers situés sur le territoire communal, à laquelle sera appliqué le coefficient multiplicateur voté par la commune pour l'année 2014.

La mise en œuvre de ce reversement de TCFE nécessite l'accord préalable, par délibérations concordantes prises avant le 1^{er} octobre 2014, de l'ensemble des communes membres.

En l'absence d'évolutions législatives plus favorables d'ici fin 2014, il est proposé d'accepter ces modalités de reversement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-1279 du 29-décembre-2013 de finances rectificative pour 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- accepter que Nantes Métropole reverse tous les ans à la commune de Couëron une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité correspondant à 50 % de la consommation électrique (exprimée en mégawattheure) de l'année précédente des usagers situés sur le territoire communal à laquelle sera appliquée le coefficient multiplicateur en vigueur en 2014 sur la commune.

Jean-Pierre Fougerat : Des questions ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

28	2014-70	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) : RAPPORT D'UTILISATION 2013
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

En application de l'article L.2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées au regard de leur politique sociale.

Depuis la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire de la commune ayant bénéficié de la DSU l'année précédente est tenu de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'utilisation de la dotation.

En 2013, la DSU s'est élevée à 236 686 €, ce qui représente 1,08% des recettes globales de fonctionnement.

Il est précisé que la ville de Couëron est redevenue éligible à cette dotation en 2013, après être sortie du dispositif en 2012.

Cette recette reste importante mais elle ne permet pas à elle seule de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs qui permettent aux familles d'affronter des difficultés économiques et sociales croissantes. Ces dispositifs sont anciens mais leur vocation sociale est de plus en plus évidente ; ainsi, la restauration scolaire, la subvention versée au Centre Communal d'Action sociale (CCAS), et les dépenses engagées au titre du centre de loisirs (ALSH) sont là pour venir en aide aux familles. Ces dépenses sont sans commune mesure avec la DSU.

Le compte administratif 2013 fait ainsi apparaître les besoins de financements suivants :

- subvention au CCAS : 1 445 000,00 €
- centre de loisirs & activités jeunesse : 1 098 869,18 € (fonctions 421(689 055,88 €) ; 422(409 813,30 €))
- restauration scolaire : 1 528 648,11 € (fonction 251).

Ainsi, la DSU a contribué à l'ensemble de la politique sociale de la commune, sans véritablement la déterminer au regard des dépenses importantes engagées par la ville dans ce domaine.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2334-45 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- donner acte de la présentation du rapport financier relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine au titre de l'année 2013.

Jean-Michel Eon : Cette dotation est en nette diminution et elle pourrait même diminuer de façon définitive puisqu'environ 730 communes sur le territoire national sont éligibles à cette dotation de solidarité urbaine. Pour 2014, la ville de Couëron est placée 715^{ème}. On est très proche de la sortie du dispositif. Un certain nombre de points interviennent dans le calcul du classement des communes. Mais on sait qu'avec la dynamique connue sur notre territoire, globalement et sur Couëron en particulier, et l'évolution sociologique de la commune de Couëron, il est probable malheureusement que la ville sorte du dispositif.

Jean-Pierre Fougerat : Des questions ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

29	2014-71	GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE COUËRON ET DE REZE POUR LA REALISATION DE TROIS TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACHAT AD HOC
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Par délibération n°2013-27 en date du 27 mai 2013, la ville a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande avec la ville de Rezé pour la réalisation de trois terrains de football en gazon synthétique.

Dans le cadre de cette convention, il a été constitué une commission achat ad hoc spécifique au groupement dont le rôle et les modalités de fonctionnement ont été définis comme suit :

- la commission est composée de deux membres titulaires et d'un membre suppléant pour chaque commune désignés par l'assemblée délibérante de chaque collectivité, cette commission étant présidée par le coordonnateur, ville de Couëron ;
- la commission est saisie, de manière consultative, pour le choix des attributaires dans le cadre des consultations de marchés publics lancées par le groupement, ainsi que pour toute modification, par voie d'avenant, des contrats passés avec les prestataires intervenant sur l'opération ;

Les travaux de réalisation étant actuellement en cours, il apparaît nécessaire de désigner les membres titulaires et suppléants au sein du nouveau conseil municipal élu en mars dernier.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- désigner Jean-Michel Eon et Dominique Sanz en qualité de membres titulaires, et Michel Lucas en qualité de membre suppléant de la commission achat ad hoc.

Jean-Michel Eon : Pour précision, dans la précédente commande, il y avait deux terrains sur Rezé et un à La Chabossière au stade Léo Lagrange. Au niveau du groupement de communes, la commission remplace ce que pourrait être la commission d'appel d'offres. Dans la mesure où il y a eu des élections entretemps, il y a lieu de délibérer pour voter à nouveau la liste des membres de cette commission. Sachant qu'elle ne se réunira plus que dans le cadre d'avenants éventuels au marché global passé.

Il est proposé les mêmes membres qu'auparavant puisque les trois ont été réélus, c'est-à-dire Dominique Sanz et moi-même en titulaires, et Michel Lucas comme membre suppléant. Sachant que par accord entre les deux communes, Couëron avait la présidence de cette commission que j'avais l'honneur de conduire.

Gérard Cossalter : Nous sommes bien d'accord que les deux terrains de football couëronnais ne sont pas inclus dans cette mécanique. Pourquoi pas les deux en même temps ? Logiquement il y a un rapport de taille puisque plus on commande, plus on a des prix faibles.

Jean-Michel Eon : C'est tellement vrai ce que vous dites que c'est bien pour cela que nous avons fait un groupement de commandes. Sauf que le groupement de commandes n'a pas une durée illimitée et que nous ne pouvons pas présager de notre capacité à faire le deuxième terrain, soit immédiatement, soit à moyen terme. Par contre, nous rechercherons un autre groupement de communes avec des communes de l'agglomération nantaise pour réaliser le deuxième terrain synthétique.

Jean-Pierre Fougerat : Sur l'exercice en cours, nous n'avons pas les moyens de réaliser les deux terrains synthétiques comme nous l'avons dit à maintes reprises. Mais nous nous sommes engagés dans notre programme municipal à réaliser le deuxième en 2015 dans les conditions précisées par Jean-Michel, à savoir recherche sur les 24 communes. Et on espère que d'autres réalisations se feront et nous rentrerons donc dans le cadre de cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

30	2014-72	PARTICIPATION FINANCIERE A L'OGEC : REGULARISATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 ET DEFINITION DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'article L 442-5 du Code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'Etat. Il appartient donc à la Ville de Couëron de verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et, d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente.

L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2013-2014 :

- 109 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron ;
- 189 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron.

Le coût moyen de l'élève pour l'année scolaire 2012-2013 est par ailleurs évalué à :

- 1 236 € pour un élève de l'école maternelle,
- 562 € pour un élève de l'école élémentaire.

Par conséquent, le montant de la participation pour 2013-2014 s'élève à 240 946 €.

Un acompte de 120 000 € a été versé en début d'année dans l'attente du calcul du coût de l'élève. Il reste donc à verser le solde de la participation, soit 120 946 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du 9 mai 1979 relative au contrat d'association avec l'école primaire Saint-Symphorien ;

Vu la délibération du 26 septembre 1994 relative au contrat d'association avec l'école maternelle Saint-Symphorien ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valoriser la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2013-2014, sur la base de :

- 1 236 € par élève pour 109 élèves en maternelle domiciliés à Couëron,
 - 562 € par élève pour 189 élèves en élémentaire domiciliés à Couëron,
- soit une participation de 240 946 € ;

- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014 ;

- procéder au versement du solde de la participation annuelle de 120 946 € ;

- autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Paul Rivière : Je ne souhaite pas participer au vote car je suis membre du conseil d'administration de l'OGEC.

Marcel Marc : Juste une petite observation amusante. Je remarque que dans les subventions, l'école Diwan reçoit une subvention de 165 €. Ce qui veut dire que les élèves qui apprennent la langue bretonne coûtent beaucoup moins cher que les autres.

Jean-Pierre Fougerat : Sur cette affirmation, je propose de passer au vote.

En qualité d'administrateur au sein de l'OGEC, Monsieur Jean-Paul RIVIERE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

31	2014-73	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2014
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Lors du vote du budget supplémentaire 2014, le conseil municipal se prononce sur l'attribution de subventions supplémentaires de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2014, à chaque association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission services à la population du 3 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 23 juin 2013 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes ;

Nom de L'association bénéficiaire	Subvention de fonctionnement
MAS du Loroux Bottereaux (un résident couëronnais)	50 €
Bibliothèque sans frontières (produit de la vente de livres de la bibliothèque)	1 557 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 607 €

- imputer les subventions de fonctionnement correspondantes au chapitre 65, article 6574.

Carole Grelaud : La vente des livres a eu lieu au moment du printemps puisque c'était dans le cadre du vide-grenier solidaire. Si ma mémoire est bonne, les élections ont eu lieu le 23 mars et c'était deux jours avant, le 21 mars. Nous ne pouvions pas directement verser cette somme en forme de dons, il fallait donc l'attribuer par subvention.

Jean-Pierre Fougerat : Pas de questions ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

32	2014-74	SUBVENTIONS 2014 : AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC L'AMICALE LAIQUE DE COUERON CENTRE ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL PIERRE LEGENDRE
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La ville soutient le centre socioculturel Pierre Legendre ainsi que l'Amicale Laïque de Couëron centre dans leurs activités sociales et de loisirs auprès d'une population diversifiée.

Ce soutien fait l'objet de conventions approuvées par les délibérations suivantes :

- n°2013-4 du 28 janvier 2013 relative à la convention 2013-2016 avec le centre socioculturel Pierre Legendre,
- n°2014-5 du 27 janvier 2014 relative à la convention 2014 avec l'Amicale Laïque de Couëron centre.

D'une part, suite à la prolongation du financement d'une partie d'un emploi tremplin par le Conseil régional, il convient de diminuer de 7 000 € le montant de la subvention à l'Amicale Laïque de Couëron centre défini par la convention du 11 février 2014 entre la ville de Couëron et l'association Amicale Laïque de Couëron centre.

D'autre part, afin de prendre en compte le développement de l'activité d'accueil de loisirs en été (augmentation du nombre de places), il convient de revoir le montant de la subvention à compter de 2014 en le revalorisant de 3 200 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 11 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal 23 juin 2014 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver les avenants aux conventions de partenariat entre la ville de Couëron et l'Amicale Laïque de Couëron centre pour 2014 et entre la ville de Couëron et le centre socioculturel Pierre Legendre ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Emmanuel Leheurteux : Juste pour préciser que je ne participe pas au vote.

Jean-Pierre Fougerat : Très bien, ainsi que Dominique Sanz puisque tous les deux sont administrateurs de l'amicale laïque.

En leur qualité d'administrateurs de l'Amicale Laïque de Couëron centre, Messieurs Dominique Sanz et Emmanuel Leheurteux ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Rapporteur : Monsieur le Maire

EXPOSÉ

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°2014-20 du 17 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n°2014-23 du 22 avril 2014 – marché de travaux pour la réalisation de trois terrains en gazon synthétique – attribution – lot n°1 : Sportingsols – lot n°2 : Bouygues Es**

La délibération n°2013-27 du 27 mai 2013 approuvait la convention de groupement entre les villes de Couëron et Rezé pour la réalisation de trois terrains en gazon synthétique. Les entreprises Sportingsols et Bouygues Es ont proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement. La commission achat ad hoc, spécifique au groupement de commande, ayant émis un avis favorable en date du 19 mars 2014, les actes d'engagement ont été signés comme suit :

- Lot n°1 – terrassement – vrd – aires sportives – équipement : entreprise Sportingsols – rue du stade – BP 6 – 85250 Saint-Fulgent, pour un montant de 1 522 075.86 € TTC (variante n°1, options comprises) ;
- Lot n°2 – éclairage : entreprise Bouygues Es – 1 impasse Charles Trenet – BP 60435 – 44823 Saint-Herblain cedex, pour un montant de 177 513.00 € TTC. Avis de publicité paru le 31 janvier 2014 au Boamp.

Décision municipale affichée du 22/04 au 06/05/14 et transmise en préfecture le 22/04/14

➤ **Décision municipale n°2014-24 du 22 avril 2014 – marché de travaux pour la réalisation d'une médiathèque à Couëron – lot n°14 : électricité courants forts et faibles – approbation de l'avenant n°2**

La délibération n°2011-28 du 4 avril 2011 autorisait le lancement et la signature des marchés de travaux relatifs à la réalisation d'une médiathèque à Couëron. La décision municipale n°2012-77 du 10 décembre 2012 attribuait le lot n°14 (Electricité courants forts/faibles) à l'entreprise Inéo Atlantique pour un montant de 277 000.00 € HT. La décision municipale n°2013-61 du 8 juillet 2013 autorisait la passation de l'avenant n°1 pour un montant en plus-value de 4 880,55 € HT portant le marché à 281 880.55 € HT. Il a été nécessaire de procéder sur le lot n°14 : électricité courants forts et faibles à des travaux complémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution et compte tenu des aléas rencontrés. Considérant la proposition financière de l'entreprise Inéo Atlantique pour un montant en plus-value de 19 945.64 € HT, il a été décidé d'approuver et de signer l'avenant n°2 avec cette société portant le montant global du marché à 301 826.19 € HT.

Décision municipale affichée du 22/04 au 06/05/14 et transmise en préfecture le 22/04/14

➤ **Décision municipale n°2014-25 du 22 avril 2014 – marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trois terrains en gazon synthétique – approbation avenant n°1**

La délibération n°2013-27 du 27 mai 2013 approuvait la convention de groupement entre les villes de Couëron et Rezé pour la réalisation de trois terrains en gazon synthétique. La décision municipale n°2013-83 du 15 octobre 2013 autorisait la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la société Seria- 242 rue Jules Bocquin - 73000 Chambéry, relatif à la réalisation de trois terrains en gazon synthétique, sur la base d'un taux de rémunération de 2.102 % pour une enveloppe estimative de 1 480 000.00 € HT, soit un forfait de rémunération provisoire de 31 109.60 € HT, se décomposant comme suit : 14 024.20 € HT pour la ville de Couëron, 17 085.40 € HT pour la ville de Rezé. Considérant la validation de l'AVP par les deux collectivités afin de déterminer le forfait de rémunération définitif, conformément aux dispositions de l'article 4 du CCAP :

Coût prévisionnel définitif des travaux : 1 691 027.00 € HT ;

Taux de rémunération : 2.102 % ;

Forfait de rémunération définitif : 35 545.39 € HT, se décomposant comme suit :

- 16 023.85 € HT pour la ville de Couëron et 19 521.54 € HT pour la ville de Rezé.

Il a été nécessaire de mettre à jour le planning prévisionnel contractuel : délai global de 7 mois d'études, 5 mois de travaux, 12 mois de garantie de parfait achèvement n'étant pas modifié.

L'avenant n°1 en plus-value d'un montant de 4 435.79 € HT au marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société Seria, portant le forfait de rémunération définitif à 35 545.39 € HT.

Décision municipale affichée du 22/04 au 06/05/14 et transmise en préfecture le 22/04/14

- **Décision municipale n°2014-26 du 23 avril 2014 – renouvellement des adhésions aux associations**
Il a été décidé de renouveler les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2014 et d'imputer les dépenses sur le budget primitif 2014 :

Association	Montant adhésion en €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Loire Atlantique (CAUE)	480.00
Réseau carel	50.00

Décision municipale affichée du 24/04 au 08/05/14 et transmise en préfecture le 24/04/14

- **Décision municipale n°2014-27 du 30 avril 2014 – évolution des équipements de sécurité réseau et maintien en condition opérationnelle – attribution : Retis**

Une consultation a été lancée relative au marché d'évolution des équipements de sécurité réseau et maintien en condition opérationnelle. L'entreprise Retis ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement a été signé avec cette société sise – les espaces océane – 4, rue Jacques London – 44400 Rezé, pour un montant de 52 881.46 € TTC.

Décision municipale affichée du 05/05 au 19/05/14 et transmise en préfecture le 05/05/14

- **Décision municipale n°2014-28 du 5 mai 2014 – marchés de réfection partielle de la salle de sport Paul Langevin – attribution – lot n°1 : Art Dan – lot n°2 : Be Chroma**

Une consultation a été lancée relative aux marchés de réfection partielle de la salle de sport Paul Langevin. Les entreprises Art Dan et Be Chroma ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, les actes d'engagement ont été signés comme suit :

- Lot n°1 – sols sportifs : entreprise Art Dan - Le Prouzeau - BP 40431 - 44474 Carquefou, pour un montant de 78 240.00 € TTC ;
- Lot n°2 - peinture : entreprise Be Chroma - 29 rue Durance - 44100 Nantes, pour un montant de 13 742.40 € TTC. Avis de publicité paru le 13 mars 2014 au Boamp.

Décision municipale affichée du 05/05 au 19/05/14 et transmise en préfecture le 05/05/14

- **Décision municipale n°2014-29 du 15 mai 2014 – marché d'installation et location de bâtiments modulaires au groupe scolaire de la métairie pour l'accueil périscolaire – titulaire Algeco – avenant n°1**

La décision municipale n°2012-43 du 9 juillet 2012 autorisait la signature du marché relatif à l'installation et la location de bâtiments modulaires au groupe scolaire de la métairie pour l'accueil périscolaire, pour un montant de 45 951.76 € TTC avec la société Algeco. La durée de location des bâtiments modulaires, situés au groupe scolaire de la métairie, a été allongée afin d'assurer la continuité de l'accueil périscolaire. Considérant la proposition financière de l'entreprise Algeco Nantes – 10 rue de la flamme olympique – 44860 Pont-Saint-Martin, pour un montant total de 30 621.31 € TTC, il a été décidé de signer l'avenant n°1 en plus-value au marché relatif à l'allongement de location jusqu'au 28 février 2016.

Décision municipale affichée du 15/05 au 29/05/14 et transmise en préfecture le 15/05/14

- **Décision municipale n°2014-30 du 15 mai 2014 – marchés d'attribution de vêtements de travail et équipements de protection individuelle – lot n°2 – équipements de protection individuelle – avenant n°1**

La décision municipale n°2014-9 du 17 février 2014 autorisait la signature des marchés relatifs à l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle comme suit :

- Lot n°1 : vêtements de travail – entreprise Capagad pour un montant de annuel minimum de 14 000.00 € HT et maximum de 35 000.00 € HT ;
- Lot n°2 : équipements de protection individuelle – entreprise France Sécurité pour un montant annuel minimum de 8 000.00 € H.T. et maximum de 20 000.00 € HT.

Des références ont été intégrées au bordereau des prix unitaires du lot n°2 et il a été décidé de signer l'avenant n°1 au lot n°2 des marchés d'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle relatif à l'ajout, dans le bordereau initial, de prix unitaires complémentaires.

Décision municipale affichée du 15/05 au 29/05/14 et transmise en préfecture le 15/05/14

- **Décision municipale n°2014-31 du 23 mai 2014 – spectacle « Les Vadrouilles »**

Le spectacle « Les Vadrouilles » a été accueilli le samedi 24 mai 2014 à 16h30, 17h, 18h45 et 19h15 et le dimanche 25 mai 2014 à 16h30 et 18h, dans le cadre des Ephémères Bouillon d'Air pour des séances tout public et de la saison culturelle 2013-2014. Un contrat a été passé avec le Collectif AOC – 70 centre culturel Agora – BP 161 – 24755 Boulazac cedex, pour un montant total de 4 505.59 € correspondant aux frais de

représentations : 3 100.00 €, au défraiement transport et repas : 1 170.70 €. L'hébergement et les repas seront à la charge de la ville de Couëron.

Décision municipale affichée du 02/06 au 16/06/14 et transmise en préfecture le 28/05/14

➤ **Décision municipale n°2014-32 du 2 juin 2014 – marchés d'acquisition, pose et installation de matériel de cuisine – attribution – lot n°1 : entreprise DFM – lot n°2 : entreprise Pro Service Equipement**

Une consultation a été lancée relative aux marchés d'acquisition, pose et installation de matériel de cuisine. Les entreprises DFM et Pro Service Equipement ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer les actes d'engagement comme suit :

- Lot n°1 - matériel de cuisine : entreprise DFM – 41, les Bauches – 44690 Château-Thébaud, pour un montant global de 28 800.00 € TTC ;
- Lot n°2 - matériel de laverie : entreprise Pro Service Equipement – 11 rue Képler – 44240 La Chapelle-sur-Erdre, pour un montant de 8 090.74 € TTC.

Avis de publicité transmis le 19 mars 2013 aux sites ouestmarches.com et francemarches.com.

Décision municipale affichée du 02/06 au 16/06/14 et transmise en préfecture le 02/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-33 du 2 juin 2014 – marché de missions de coordination SPS niveau II et III et missions spécifiques relatives aux travaux pour les bâtiments de la commune de Couëron – attribution – BECS**

Une consultation a été lancée relative au marché de missions de coordination SPS niveau II et III et missions spécifiques relatives aux travaux pour les bâtiments de la commune de Couëron. L'entreprise BECS ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer l'acte d'engagement avec cette société sise – 11 rue du chemin rouge – Bât A – CS 77348 – 44373 Nantes cedex 3, pour un montant annuel minimum de 1 000.00 € HT et maximum de 40 000.00 € HT. Avis de publicité paru le 27 mars 2014 au Boamp.

Décision municipale affichée du 02/06 au 16/06/14 et transmise en préfecture le 02/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-34 du 2 juin 2014 – marché de travaux de réfection partielle de la toiture de l'école Jean Macé de la commune de Couëron – attribution – SAS Couverture et Bardage – Guesneau Couverture**

Une consultation a été lancée relative au marché de travaux pour la réfection partielle de la toiture de l'école Jean Macé de la Commune de Couëron. L'entreprise Sas Couverture et Bardage – Guesneau Couverture ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer l'acte d'engagement avec cette société pour un montant global de 59 434.84 € TTC.

Avis de publicité transmis le 26 mars 2014 aux sites ouestmarches.com et francemarches.com.

Décision municipale affichée du 02/06 au 16/06/14 et transmise en préfecture le 02/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-35 du 4 juin 2014 – renouvellement des adhésions aux associations**

Il a été décidé de renouveler les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2014 et d'imputer les dépenses sur le budget primitif 2014 :

Association	Montant adhésion en €
Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)	170.00
ABF Bibliothécaires français	305.00
Syndicat national des scènes publiques	730.00
Fondation du patrimoine	500.00
Association des Archivistes français	95.00
Entreprise et patrimoine industriel	150.00
Association des utilisateurs des logiciels OPSYS ARCHIMED (ADULOA)	100.00
Association pour le développement des documents numérique en bibliothèque (ADDNB)	40.00
Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale (ACIM)	60.00
Images en bibliothèque	110.00

Décision municipale affichée du 04/06 au 18/06/14 et transmise en préfecture le 04/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-36 du 5 juin 2014 – marchés de réfection partielle de la salle de sport Paul Langevin – attribution – lot n°3 : Atlantique Ouvertures**

Considérant la consultation lancée relative aux marchés de réfection partielle de la salle de sport Paul Langevin ainsi que l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par l'entreprise Atlantique Ouvertures au regard des critères de jugement, il a été décidé de signer l'acte d'engagement avec cette société sise – ZA des IV nations – 44360 Vigneux-de-Bretagne pour un montant global de 14 688.00 € TTC.

Décision municipale affichée du 05/06 au 19/06/14 et transmise en préfecture le 05/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-37 du 6 juin 2014 – régie d'avances pôle culture et patrimoine – modification de l'acte de création**

Considérant la nécessité d'étendre l'objet des dépenses de la régie, la délibération 2012-74 du 19 novembre 2012 est rapportée, remplacée et complétée par la présente. La régie paie les dépenses suivantes :

- embauche des intermittents du spectacle pour l'ensemble des services de la ville ;
- achat de petits matériels en lien avec l'activité du service ;
- achat de livres ;
- cachets, rémunération et défraiements des artistes sur contrat ;
- frais liés à la réception des partenaires culturels.

Avis conforme du Receveur municipal, Trésorier de Saint-Herblain en date du 27 mai 2014.

Décision municipale affichée du 06/06 au 20/06/14 et transmise en préfecture le 06/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-38 du 10 juin 2014 – renouvellement des adhésions aux associations**

Il a été décidé de renouveler les adhésions aux associations suivantes pour l'année 2014 et d'imputer les dépenses sur le budget primitif 2014 :

Association	Montant adhésion en €
Estuarium	300.00
Association nationale des conseils d'enfants et des jeunes (anacej)	1 035.35
Association nationales des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV)	3000

Décision municipale affichée du 10/06 au 24/06/14 et transmise en préfecture le 10/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-39 du 16 juin 2014 – marché de vérifications périodiques des installations techniques et des équipements de la ville de Couëron – attribution – lot n°1 : Socotec – lot n°2 : Sportest – lot n°3 - Idac**

Une consultation a été lancée relative aux prestations de vérifications périodiques des installations techniques et des équipements de la ville de Couëron. La commission d'appel d'offres en date du 21 mai 2014 attribue les décisions. Les entreprises Socotec, Sportest et Idac ayant proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement, les actes d'engagement ont été signés comme suit :

- Lot n°1 : prestations de vérifications périodiques des installations techniques et des équipements de la ville de Couëron avec l'entreprise Socotec France – 18 rue du coutelier – Cs 10389 – 44819 Saint-Herblain cedex, pour un montant global de marché pour la partie forfaitaire, sur quatre ans, de 56 779.20 € TTC, et pour la partie à prix unitaire, pour un montant égal aux quantités réellement exécutées en application des prix du bordereau de prix unitaires ;
- Lot n°2 : prestations de vérifications périodiques des équipements sportifs et des aires de jeux de la ville de Couëron avec l'entreprise Sportest – 1, le moulin de la chaussée – 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, pour un montant annuel de 2 232.00 € TTC pour la partie à prix forfaitaire, ainsi que pour la partie à prix unitaire, pour un montant égal aux quantités réellement exécutées en application des prix du bordereau de prix unitaires ;
- Lot n°3 : prestations de vérifications périodiques de la qualité de l'air et de la légionnelle des bâtiments de la ville de Couëron avec l'entreprise Idac – route de gachet – Bp 52703 – 44327 Nantes cedex 3, pour un montant annuel minimum de 3 000.00 € H.T. et maximum de 90 000.00 € H.T.

Avis de publicité paru le 4 mars 2014 au Boamp et Joue.

Décision municipale affichée du 16/06 au 30/06/14 et transmise en préfecture le 16/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-40 du 17 juin 2014 – marché d'acquisition de barquettes alimentaires pour la commune de Couëron – attribution – entreprise Rescaset Concept**

Une consultation a été lancée relative au marché d'acquisition de barquettes alimentaires pour la commune de Couëron. L'entreprise Rescaset Concept ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement, l'acte d'engagement a été signé avec cette société sise 2521 route du tram - 38690 Colombe, pour un montant minimal annuel de 6 000.00 € HT et maximal annuel de 20 000.00 € HT.

Avis de publicité transmis le 10 avril 2014 aux sites ouestmarches.com et francemarches.com.

Décision municipale affichée du 17/06 au 01/07/14 et transmise en préfecture le 17/06/14

➤ **Décision municipale n°2014-41 du 17 juin 2014 – marchés de réfection du plafond de la salle René Gaudin – attribution – lot n°1 : Acoustic Ouest – lot n°2 : Atlantelec**

Une consultation a été lancée relative aux marchés de réfection du plafond de la salle René Gaudin. Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises Acoustic Ouest et Atlantelec au regard des critères de jugement, les actes d'engagement ont été signés comme suit :

- Lot n°1 – plafond: entreprise Acoustic Ouest – 6, rue de la Bâtardière – 44690 La Haye-Fouassière, pour un montant de 100 675.56 € TTC ;
- Lot n°2 - éclairage : entreprise Atlantelec – 6 rue des clairières – Zac du taillis 3 – 44840 Les Sorinières, pour un montant de 27 823.20 € TTC. Avis de publicité paru le 21 mars 2014 au Boamp.

Décision municipale affichée du 17/06 au 01/07/14 et transmise en préfecture le 17/06/14

Jean-Pierre Fougerat : Des observations particulières ?

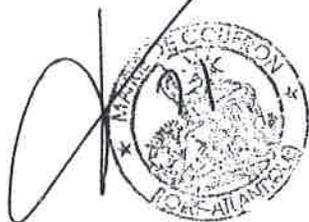
Le conseil municipal prend acte

Jean-Michel Eon : Juste avant que tu ne conclus, je voulais remercier Juliette Boyé, Directrice du pôle fonctionnel administratif et Sébastien Herzog, Responsable du service finances et commande publique, pour leur présence à l'occasion de cette présentation du compte administratif et pour leur contribution.

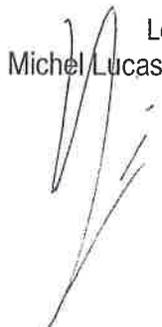
Jean-Pierre Fougerat : Jean-Michel a raison et toute l'équipe s'y associe pour le travail fourni. J'en profite pour présenter Frédéric Gauthier qui est le nouveau directeur des services techniques et qui assiste à son premier conseil municipal.

L'ordre du jour est épuisé. Merci de votre présence et merci au public d'avoir participé jusqu'au bout. Le prochain conseil municipal se tiendra le 13 octobre 2014. Je souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances. Et je vous convie au verre de l'amitié. Pour les élus, soyez gentils de signer le parapheur pour le compte administratif !

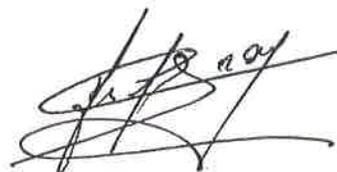
Le Président de séance,
Jean-Pierre Fougerat



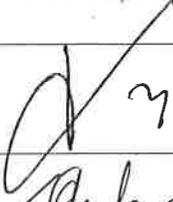
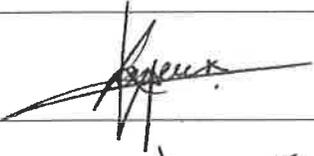
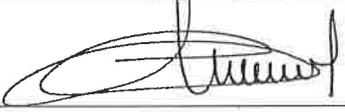
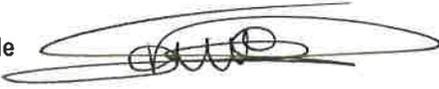
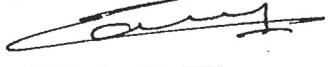
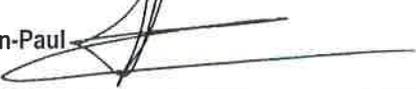
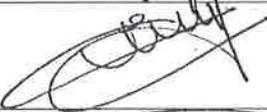
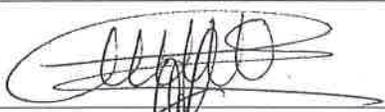
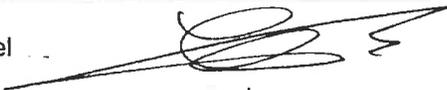
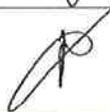
Les secrétaires de séance,
Michel Lucas



Claudette Auffray



Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2014
(ne signent que les conseillers municipaux présents à la séance mentionnée)

FOUGERAT Jean-Pierre		DAUSSY Jacky	
GRELAUD Carole		LARGOUET Cathy : procuration à G. BERNARD	
LUCAS Michel		JOYEUX Ludovic	
LABARUSSIAS Marianne		LEHEURTEUX Emmanuel	
SANZ Dominique		BAR Laetitia	
NAIZAIN Patrick		CARDIN Céline	
GUMIERO Corinne		BARDON Charlotte	
ORCIL Lionel		DAVID Clotilde	
EON Jean-Michel		AUFFRAY Claudette	
PELLOQUIN Sylvie		RIVIERE Jean-Paul	
BERNARD Guy		FEDINI François	
EVIN Patrick		QUERE Pascaline	
LEBEAU Hervé		MASSON Christian	
MARC Marcel		GALLERAND Vanessa	
LUSTEAU Emma		COSSALTER Gérard	
RADIGOIS Catherine		PROVOST Karine	
MENARD Jacqueline			

